



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR-KIT-FDS

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 21/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : CATALYSEUR

Numéro d'Enregistrement REACH : //

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Durcisseur

Utilisation(s) particulière(s) : Mélange

Utilisation identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Résine de stratification.

Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

C.A.I.

ZAC Charles Martel - 395, rue Gustave Courbet

34750 Villeneuve les Maguelone - France

04 67 42 30 12

labo@cai34.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24/24h et 7/7j)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Peroxydes organiques, D, H242

Toxicité aiguë, 4, H302

Toxicité aiguë, 4, H332

Corrosion cutanée, 1B, H314

Lésions oculaires graves, 1, H318



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR-KIT-FDS

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 21/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogramme

:



Mention d'avertissement

:

Danger

Mentions de danger

:

H242

Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H302 + H332

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H314

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

:

Prévention:

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P234

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P280

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P305 + P351 + P338 + P310

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P370 + P378

En cas d'incendie: Utiliser une pulvérisation d'eau, une mousse anti-alcool, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Methyl ethyl ketone peroxide; Reaction mass of butane- 1338-23-4

2,2-diyl dihydroperoxide and di-sec-butylhexaoxidane

2.3 Autres dangers



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR-KIT-FDS

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 21/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

Plus de données disponibles.

Évaluation PBT et vPvB : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR-KIT-FDS

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Substance pure/mélange : Substance

Substance dangereuse

Nom Chimique	PBT vPvB OEL	No.-CAS No.-CE No REACH	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Methyl ethyl ketone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and di-sec- butylhexaoxidane		1338-23-4 215-661-2 01-2119514691-43	Org. Perox. A; H240 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 30 - < 37
Methyl ethyl ketone		78-93-3 201-159-0 01-2119457290-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 1 - < 3

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Statut : Non applicable

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Un examen médical immédiat est requis.
S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
Consulter un médecin après toute exposition importante.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau.
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau.
Consulter immédiatement un médecin. Continuer à rincer, même pendant le transport.
Enlever les lentilles de contact.



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR-KIT-FDS

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
Ne pas faire vomir! Peut provoquer des brûlures dans la bouche et la gorge.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Les symptômes et effets résultant inhérents aux risques sont ceux présentés dans la section 2. Il n'existe aucun symptôme connu inhérent au produit

Risques : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
Provoque de graves lésions des yeux.
Provoque de graves brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie / Dangers spécifiques dus au produit chimique : ATTENTION: réamorçage possible
Supporte la combustion.
Pulvérisations d'eau parfois inefficaces si appliquées par des intervenants sans expérience.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

Produits de combustion : La combustion produira une fumée contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR-KIT-FDS

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Porter un équipement de protection respiratoire.
Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'ignition.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
- Mesures d'urgence en cas de dispersion accidentelle : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.
Interdire aux personnes non autorisées d'entrer dans la zone.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage / Méthodes de confinement : Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial.
Maintenir humide avec de l'eau.
Le confinement doit être évité.
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.
Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.
Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Utilisez un équipement protégé des explosions.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -
Ne pas fumer.
Utiliser des outils anti-étincelles.



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR-KIT-FDS

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

Tenez éloigné des agents réducteurs (i.e. aminés), acides, alcalins et composés de métaux lourds (i.e. accélérateurs, séchoir, savons à métaux).

Ne coupez pas ni ne soudez sur ou à côté de ce conteneur même vide.

Tenir à l'écart des matières combustibles.

Classe de température : Il est recommandé d'utiliser un équipement électrique du groupe de température T3. Cependant, une auto-inflammation n'est jamais à exclure.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer.
Conserver dans un endroit bien ventilé.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Stocker à l'écart des autres matières.

Précautions pour le stockage en commun : Groupe de risque Gr2 (Peroxydes organiques, Arrêté du 6 novembre 2007)

Température maximum de stockage: : 25 °C

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base	Type d'exposition
Dimethyl phthalate	131-11-3	VME	5 mg/m3	2005-02-01	FR VLE	
	Information supplémentaire	:	normal: Valeurs limites indicatives			
Methyl ethyl ketone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and di-sec-butylhexaoxidane	1338-23-4	VLCT (VLE)	0,2 ppm 1,5 mg/m3	2005-02-01	FR VLE	
	Information supplémentaire	:	normal: Valeurs limites indicatives			
Methyl ethyl ketone	78-93-3	TWA	200 ppm 600 mg/m3	2000-06-16	2000/39/EC	
	Information supplémentaire	:	Indicatif			



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR-KIT-FDS

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

		STEL	300 ppm 900 mg/m3	2000-06-16	2000/39/EC	
	Information supplémentaire	:	Indicatif			
		VME	200 ppm 600 mg/m3	2012-05-10	FR VLE	
	Information supplémentaire	:	*: Risque de pénétration percutanée noir: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	300 ppm 900 mg/m3	2012-05-10	FR VLE	
	Information supplémentaire	:	*: Risque de pénétration percutanée noir: Valeurs limites réglementaires contraignantes			

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 AGW: Arbeitsplatzgrenzwert
 BEI: Biological Exposure Index
 MAC: Maximum Allowable Concentration
 NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health
 OEL: OEL: limite d'exposition professionnelle.
 STEL: Valeur limite à courte terme
 TRGS: Technische Regel für Gefahrstoffe
 TWA: Moyenne pondérée dans le temps (TWA)

Valeurs limites d'exposition professionnelles des produits de décomposition

Produits de décomposition	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base	Type d'exposition
Acide formique	64-18-6, 64-18-6	TWA	5 ppm 9 mg/m3	2006-02-09	2006/15/EC	
	Information supplémentaire	:	Indicatif			
		VLCT (VLE)	5 ppm 9 mg/m3	2007-12-01	FR VLE	
	Information supplémentaire	:	bleu: Valeurs limites réglementaires indicatives			
Acide acétique	64-19-7, 64-19-7	TWA	10 ppm 25 mg/m3	1991-07-05	91/322/EEC	
	Information supplémentaire	:	Indicatif À l'annexe de la directive 91/322/CEE, les références à l'acide acétique, au dihydroxyde de calcium, à l'hydru de lithium et au monoxyde d'azote sont supprimées avec effet à partir du 21 août 2018			
		VLCT (VLE)	10 ppm 25 mg/m3	2005-02-01	FR VLE	
	Information supplémentaire	:	normal: Valeurs limites indicatives			
		TWA	10 ppm 25 mg/m3	2017-02-01	2017/164/EU	
	Information supplémentaire	:	Indicatif			
		STEL	20 ppm 50 mg/m3	2017-02-01	2017/164/EU	
	Information supplémentaire	:	Indicatif			



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR-KIT-FDS

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

Acid propionique	79-09-4, 79-09-4	TWA	10 ppm 31 mg/m3	2000-06-16	2000/39/EC	
Information supplémentaire	:	Indicatif				
		STEL	20 ppm 62 mg/m3	2000-06-16	2000/39/EC	
Information supplémentaire	:	Indicatif				
		VME	10 ppm 31 mg/m3	2006-06-01	FR VLE	
Information supplémentaire	:	bleu: Valeurs limites réglementaires indicatives				
		VLCT (VLE)	20 ppm 62 mg/m3	2006-06-01	FR VLE	
Information supplémentaire	:	bleu: Valeurs limites réglementaires indicatives				
Methyl ethyl ketone	78-93-3, 78-93-3	TWA	200 ppm 600 mg/m3	2000-06-16	2000/39/EC	
Information supplémentaire	:	Indicatif				
		STEL	300 ppm 900 mg/m3	2000-06-16	2000/39/EC	
Information supplémentaire	:	Indicatif				
		VME	200 ppm 600 mg/m3	2012-05-10	FR VLE	
Information supplémentaire	:	*: Risque de pénétration percutanée noir: Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VLCT (VLE)	300 ppm 900 mg/m3	2012-05-10	FR VLE	
Information supplémentaire	:	*: Risque de pénétration percutanée noir: Valeurs limites réglementaires contraignantes				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Methyl ethyl ketone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and di-sec-butylhexaoxidane	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,54 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,41 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,27 mg/kg
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,08 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,9 mg/m3
Methyl ethyl ketone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	600 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1161 mg/kg



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR-KIT-FDS

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	106 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	412 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	31 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Methyl ethyl ketone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and di-sec-butylhexaoxidane	Eau douce	0,0056 mg/l
	Eau intermittente	0,056 mg/l
	Eau de mer	0,00056 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,019 mg/kg de poids sec
	Sédiment marin	0,0019 mg/kg de poids sec
	Station de traitement des eaux usées	1,2 mg/l
	Sol	0,00231 mg/kg de poids sec
Methyl ethyl ketone	Eau douce	55,8 mg/l
	Eau de mer	55,8 mg/l
	Eau intermittente	55,8 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	709 mg/l
	Sédiment d'eau douce	284,74 mg/kg de poids sec
	Sédiment marin	284,74 mg/kg de poids sec
	Sol	22,5 mg/kg de poids sec
	Oral(e)	1000 Aliments mg / kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

Ventilation anti-explosion recommandée.

Système efficace de ventilation par aspiration

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Filtre A

Protection des mains : Néoprène

Caoutchouc nitrile

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR-KIT-FDS

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection
Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Forme : liquide
Couleur : clair
incolore
Odeur : Très léger.
Seuil olfactif : Donnée non disponible

Données de sécurité

pH : Faiblement acide
Point de fusion : Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition : Se décompose au-dessous du point d'ébullition.
Point d'éclair : Supérieure à la SADT
Aucun point d'éclair n'a été obtenu, mais le produit peut libérer des vapeurs inflammables.
Taux d'évaporation : Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable
Inflammabilité (liquides) : Les produits de décomposition peuvent s'enflammer.
Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible
Pression de vapeur : 1 hPa à 84 °C



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR-KIT-FDS

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: 1,180 à 20 °C
Masse volumique apparente	: Non applicable
Hydrosolubilité	: à 20 °C partiellement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	: 20 °C Miscible avec:, Phtalates
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Méthodes de test non applicables
Température de décomposition	: TDAA (Température de décomposition auto-accélérée) : température la plus basse à laquelle une décomposition auto-accélérée peut se produire avec une substance dans l'emballage commercial utilisé dans les transports. Une réaction de décomposition auto-accélérée dangereuse, et, dans certaines circonstances, une explosion ou un incendie peuvent être causés par la décomposition thermique à une valeur égale ou supérieure à la TDAA. Des contacts avec des substances incompatibles peuvent causer une décomposition à une valeur inférieure à la TDAA.
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	: 60 °C
Viscosité, dynamique	: 24 mPa.s à 20 °C
Viscosité, cinématique	: 20,34 mm ² /s à 20 °C
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Non classé comme oxydant.

9.2 Autres informations

Contenu en Oxygène Actif	: 8,8 - 9,0 %
Peroxydes organiques	: 30 - 37 %

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR-KIT-FDS

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Le confinement doit être évité.
Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Le contact avec des matières incompatibles suivants résultera en une décomposition dangereuse:
Des acides et des bases
Fer
Cuivre
Agents réducteurs
Métaux lourds
Rouille
Ne pas mélanger avec des activateurs au peroxyde, sauf sous traitement contrôlé
Utiliser seulement Du matériel en acier inoxydable 316, en PP, en polyéthylène ou en verre
Pour toute question concernant la pertinence d'autres matériaux, veuillez contacter le fournisseur.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone
Acide formique
Acide acétique
Acid propionique
Methyl ethyl ketone

Décomposition thermique : TDAA (Température de décomposition auto-accélérée) : température la plus basse à laquelle une décomposition auto-accélérée peut se produire avec une substance dans l'emballage commercial utilisé dans les transports. Une réaction de décomposition auto-accélérée dangereuse, et, dans certaines circonstances, une explosion ou un incendie peuvent être causés par la décomposition thermique à une valeur égale ou supérieure à la TDAA. Des contacts avec des substances incompatibles peuvent causer une décomposition à une valeur inférieure à la TDAA.

Température de décomposition auto-accélérée (TDAA) : 60 °C

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit:

Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures.



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR-KIT-FDS

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles. Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé sur la base des informations disponibles.
Cancérogénicité	: Non classé sur la base des informations disponibles.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé sur la base des informations disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	: Non classé sur la base des informations disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: Non classé sur la base des informations disponibles.
Danger par aspiration	: Non classé sur la base des informations disponibles.
Information supplémentaire	: Plus de données disponibles.
Résultat du test	
Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 oral: 1 070 mg/kg Espèce: les rats Méthode: OCDE ligne directrice 401
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): 1,5 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50: 4 000 mg/kg Espèce: Lapin Méthode: OCDE ligne directrice 402
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Espèce: Lapin Résultat: Sous-catégorie 1B Classification: Catégorie 1B Méthode: Testé selon Annexe V de la Directive CEE 67/548.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Espèce: Lapin Résultat: Risque de lésions oculaires graves. Classification: Risque de lésions oculaires graves. Méthode: Testé selon Annexe V de la Directive CEE 67/548.

Données toxicologiques pour les composants:

Methyl ethyl ketone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and di-sec-butylhexaoxidane

Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50: 1 017 mg/kg Espèce: Rat
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): 1,5 mg/l Durée d'exposition: 4 h



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR-KIT-FDS

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50: 4 000 mg/kg Espèce: Rat
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Résultat: Provoque des brûlures.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Résultat: Risque de lésions oculaires graves.
Mutagénicité sur les cellules germinales	
Génotoxicité in vitro	: Test de Ames Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.
Cancérogénicité	: Donnée non disponible
Toxicité pour la reproduction/Fertilité	: Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 0 25, 50, 75 milligramme par kilogramme Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet toxique observé: 50 mg/kg p.c./jour Toxicité générale sur la génération F1: Dose sans effet nocif observé sur la génération F1: 50 mg/kg p.c./jour Fertilité: Dose sans effet nocif observé chez les parents: 75 mg/kg p.c./jour Méthode: OCDE Ligne directrice 421 BPL: oui
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Danger par aspiration	: Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Methyl ethyl ketone

Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50: 2 737 mg/kg Espèce: Rat
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50: 6 480 mg/kg Espèce: Lapin
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Résultat: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Modérément irritant.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Résultat: Irritant pour les yeux.
Toxicité spécifique pour	: Voies d'exposition: Inhalation



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR-KIT-FDS

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

certaines organes cibles -
exposition unique

La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec effets narcotiques.

Danger par aspiration

: Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Informations sur le produit: Évaluation Ecotoxicologique

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques.

12.1 Toxicité

Résultat du test

Toxicité pour les poissons : CL50: 44,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Espèce: Poecilia reticulata (Guppy)
Type de Test: Essai en semi-statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : 39 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Immobilisation

Toxicité pour les algues : CE50r: 5,6 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)
Type de Test: Inhibition de la croissance

Toxicité pour les bactéries : EC10: 12 mg/l
Durée d'exposition: 0,5 h
Espèce: boue activée
Type de Test: Inhibition de la respiration
Méthode: Lignes Directrices 209 de l'OCDE pour l'activité ménagère

Composants:

Résultat du test

Methyl ethyl ketone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and di-sec-butylhexaoxidane

Toxicité pour les poissons : CL50: 44,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Espèce: Poecilia reticulata (Guppy)
Type de Test: Essai en semi-statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : 39 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Immobilisation



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR-KIT-FDS

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

Toxicité pour les algues	: CE50r: 5,6 mg/l Durée d'exposition: 72 h Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue) Type de Test: Inhibition de la croissance
Toxicité pour les bactéries	: EC10: 12 mg/l Durée d'exposition: 0,5 h Espèce: boue activée Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: Lignes Directrices 209 de l'OCDE pour l'activité ménagère
Methyl ethyl ketone Toxicité pour les poissons	: CL50: 3 220 mg/l Durée d'exposition: 96 h Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

12.2 Persistance et dégradabilité

Informations sur le produit : Pas d'information disponible.

Composants:

Methyl ethyl ketone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and di-sec-butylhexaoxidane

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: Essai de fiole fermée

Methyl ethyl ketone

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Informations sur le produit : Pas d'information disponible.

Composants:

Methyl ethyl ketone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and di-sec-butylhexaoxidane

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 10,3
Peu probable étant donné la faible valeur log Pow.

12.4 Mobilité dans le sol

Informations sur le produit : Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Informations sur le produit:

Évaluation PBT et vPvB : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Informations sur le produit : Pas d'information disponible.



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR-KIT-FDS

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit** : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Déchet dangereux
Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
- Emballages contaminés** : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.
En raison du risque élevé de contamination, le recyclage/récupération n'est pas conseillé.
Respectez tous les avertissements même avec le conteneur vide.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

- ADN** : UN 3105
ADR : UN 3105
RID : UN 3105
IMDG-Code : UN 3105
IATA-DGR : UN 3105

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

- ADN** : PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE (Methyl ethyl ketone peroxide)
ADR : PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE (Peroxyde de méthyléthylcétone)
RID : PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE (Peroxyde de méthyléthylcétone)
IMDG-Code : ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID (Methyl ethyl ketone peroxide)
IATA-DGR : Organic peroxide type D, liquid (Methyl ethyl ketone peroxide)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADN** : 5.2
ADR : 5.2
RID : 5.2
IMDG-Code : 5.2
IATA-DGR : 5.2

14.4 Groupe d'emballage

- ADN**
Groupe d'emballage : Non attribuée
Code de classification : P1
Étiquettes : 5.2
ADR
Groupe d'emballage : Non attribuée



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR-KIT-FDS

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

Code de classification : P1
Étiquettes : 5.2
Code de restriction en tunnels : (D)

RID

Groupe d'emballage : Non attribuée
Code de classification : P1
Numéro d'identification du danger : 539
Étiquettes : 5.2

IMDG-Code

Groupe d'emballage : Non attribuée
Étiquettes : 5.2
EmS Code : F-J, S-R

IATA-DGR

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 570
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 570
Groupe d'emballage : Non attribuée
Étiquettes : 5.2 (HEAT)

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG-Code

Polluant marin : non

IATA-DGR

Dangereux pour l'environnement : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1 50 t	Quantité 2 200 t
P6b	SUBSTANCES ET		



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR-KIT-FDS

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

MÉLANGES
AUTORÉACTIFS et
PEROXYDES
ORGANIQUES

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

État actuel de notification

DSL : OUI. Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
AICS : OUI. Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC : OUI. Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS : OUI. Listé ou en conformité avec l'inventaire
ISHL : OUI. Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI : OUI. Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS : OUI. Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC : OUI. Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI : OUI. Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA : OUI. Toutes les substances chimiques dans ce produit sont soit listées sur l'Inventaire du TSCA soit sont en accord avec la dispense à l'Inventaire du TSCA.

Pour l'explication des abréviations, voir chapitre 16.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Methyl ethyl ketone peroxide; : Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.
Reaction mass of butane-2,2-
diyl dihydroperoxide and di-

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H240 : Peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H242 : Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 : Nocif par inhalation.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Texte complet pour autres abréviations

2000/39/EC : Europe. Commission Directive 2000/39/EC establishing a first list of indicative occupational exposure limit values
2006/15/EC : Europe. Indicative occupational exposure limit values
2017/164/EU : Commission Directive (EU) 2017/164 establishing a fourth list of indicative occupational exposure limit values pursuant to Council Directive 98/24/EC, and amending Commission Directives 91/322/EEC, 2000/39/EC and 2009/161/EU
91/322/EEC : Europe. Commission Directive 91/322/EEC on establishing



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR-KIT-FDS

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

	indicative limit values
FR VLE	: France. Occupational Exposure Limits (INRS)
2000/39/EC / TWA	: Limit Value - eight hours
2000/39/EC / STEL	: Short term exposure limit
2006/15/EC / TWA	: Limit Value - eight hours
2017/164/EU / STEL	: Short term exposure limit
2017/164/EU / TWA	: Limit Value - eight hours
91/322/EEC / TWA	: Limit Value - eight hours
FR VLE / VME	: Time Weighted Average
FR VLE / VLCT (VLE)	: Short Term Exposure Limit

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.